

**N° D'ORDRE : 2020-50**

**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**  
**E X T R A I T**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers*

*En exercice : 29*

*Présents : 26*

*Pouvoirs : 03*

*Excusé : 00*

*Absents : 00*

*Qui ont pris part*

*à la délibération : 29*

*Date de convocation : 9 JUIN 2020*

SEANCE DU 15 JUIN 2020

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – M. BLANC Romain – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain, M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure (arrivée à 18h34) – Mme BECCHINO-BEAUDOUARD Sylvie – M. LABASTIE Eric – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. FONTANA Alain – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie – M. FRANCESCHINI Damien (arrivée à 18h35) – M. CLAVE Denis – M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan – Mme MONTAGNY Nolwenn – M. CALMET Pierre.

Pouvoirs : Mme DEFAUX Catherine pouvoir à M. VINCENT Gilles – Mme RASTOUIL Angélique pouvoir à M. MARIN Michel – Mme SAUQUET Adeline pouvoir à Mme ESPOSITO Annie.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

**12-ELECTION DES DELEGUES AUX DIFFERENTS COMITES ET COMMISSIONS METROPOLITAINES**

**B. Le Comité Syndical du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT).**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que conformément à l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, « Le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. »

Monsieur le Maire indique que les délégués seront désignés par vote à bulletin secret (article L.2121-21 du CGCT) sauf accord unanime des Conseillers Municipaux pour procéder au vote à la main levée.

Monsieur le Maire propose les candidatures suivantes :

**Titulaire : M. Gilles VINCENT**

**Suppléant : M. Michel MARIN**

Après un appel à candidature, aucune autre candidature n'a été proposée.

Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation des délégués à la main levée et demande l'accord des Conseillers Municipaux.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de voter à la main levée.

Délégué titulaire

<b>M. Gilles VINCENT</b>	24 Voix
--------------------------	---------

Délégué suppléant

<b>M. Michel MARIN</b>	24 Voix
------------------------	---------

5 Conseillers se sont abstenus (**MM. CLAVE, CALMET, LE PEN, DEZERAUD, MME MONTAGNY**).

Les délégués du Comité Syndical du SCOT sont :

- **Délégué titulaire : M. Gilles VINCENT,**
- **Délégué suppléant : M. Michel MARIN.**

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 16 Juin 2020, pour extrait conforme.

**Signé : Le Maire**

**Gilles VINCENT**